



**Projet de Procès Verbal
de l'Assemblée générale extraordinaire
de *Monnaie Léman***

Jeudi 21 janvier 2016 à 20h

Salle Sankara
Maison des Associations
Rue des Savoises, 15 - 1205 Genève

Présents : Jean Rossiaud, Catherine Huber, François Rossier, Fabien Cordeiro, Olivia Vautier, Françoise Chaumontet, Gundula Papesch, Joëlle Combremont, Serge Renfer, André Council, Nathalie De Giovani, Juana Araujo, Marita Swain, Jean-Noël Du Pasquier, Sylvia Oberson, Olivier Zimmermann, Ariane Ferrière, Maurizio Notarangelo, François Schmitt

Excusés : Pierre Kakpo, Michel Rioche, Anne Laure Aebi, Didier Gaudin, Johann Zoller, Boris Hildebrand, Catherine Marti, Christian Sutter, Lucas Luisoni, Sue-Ying Koang, Andrienne Soutter, Patricia Hugonin

1. Acceptation du projet de Procès Verbal de l'AG du 10 octobre 2015.

Le Procès verbal de l'Assemblée générale du 10 octobre 2015 est validé à l'unanimité.

2. Bilan depuis la dernière AG & État des démarches en cours

Bilan :

- Tenue des permanences Mardi, Jeudi et Vendredi
- Construction du nouveau site www.monnaie-leman.org
- Création et avancement des 5 Groupes de travail
- Diffusion des lémans:
 - 22'000 lémans en circulation
 - 130 organismes & 400 individus
- Représentation à Paris (Village des Alternatives)
- Présentations (Après-Ge, Douvaine)

Etat des démarches en cours :

- Lettres aux communes
- Projet Interreg
- Collaboration avec Après-Ge pour une place de marché commune
- Présentations aux SIG
- Ouverture du compte à la BAS
- Un civiliste souhaite rejoindre l'association



3. Adhésions au mouvement SOL & Après-Ge

Monnaie Léman (France) rejoint le réseau SOL (www.sol-reseau.org/) pour une adhésion annuelle de 50 euros.

Adopté au consensus par l'Assemblée générale.

Monnaie Léman (Suisse) rejoint Après-Ge, la Chambre genevoise de l'Economie Sociale et Solidaire (www.apres-ge.ch/) pour une adhésion annuelle de 100 CHF + 0.01 % du revenu annuel (chiffre d'affaires).

Adopté au consensus par l'Assemblée générale.

4. Accueil de civiliste(s) et / ou service(s) civique(s)

L'Assemblée générale accepte le principe d'accueillir des services civiques en France et d'accueillir des civilistes en Suisse.

5. Changement des statuts (obtention de l'exonération fiscale)

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les modifications (en gras ci-après) des statuts :

Article 10 : Comité

Le Comité se compose de 3 membres au minimum, **et 15 au maximum**.

Il comprend un membre de l'association française *Monnaie Léman France*.

Le mandat est de deux ans. Il est renouvelable. L'appel à candidature pour le Comité exécutif se fait dans la convocation à l'Assemblée générale. Les candidats doivent s'annoncer au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale.

Il a pour compétence de diriger l'Association et de s'occuper des affaires courantes dans le cadre des orientations fixées par l'Assemblée générale. Il peut engager du personnel et le rémunérer. [...]¹

Le Comité est également compétent pour nommer des commissions, des groupes de travail ou des lignes d'activités temporaires.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire.

Le/la président(e) représente l'Association. Il/elle peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs membres du Comité ou des commissions, groupes de travail ou lignes d'activités (permanentes ou temporaires).

Les membres du Comité agissent en principe bénévolement. Ils peuvent prétendre à une juste indemnisation de leurs frais effectifs, ainsi que pour leurs travaux lorsque ceux-ci dépassent le cadre usuel de la fonction.

L'Assemblée générale peut décider de verser des jetons de présence. Ceux-ci ne doivent pas excéder les tarifs des commissions officielles. Ils sont rendus publics ou font l'objet d'une ligne séparée au bilan.

1 Ancien texte retiré : « mais les membres du comité travaillent à titre bénévole. »



Article 14 : Dissolution

La dissolution de l'Association est régie par les dispositions du Code civil suisse.

En cas de dissolution, les actifs de l'Association seront remis à **une organisation sans but lucratif et d'utilité publique poursuivant des buts analogues.**

6. Adoption de la convention des Bureaux de Change

Adoption à l'unanimité du principe de la mise en place de bureaux de change et de la finalisation de la convention de manière plus simplifiée mais en conservant en tout cas l'assurance vol et le suivi des transactions de nantissement.

La convention est opérationnelle tout de suite, et sera validée à la prochaine Assemblée générale.

Olivier Zimmermann et André Council se proposent pour participer à cette commission, avec le comité conjoint.

7. Orthographe(s) du Léman (Léman, léman, lémans)

Le projet s'écrit avec une Majuscule et sans italique : le Léman

La monnaie avec une minuscule : 1 léman, 2 lémans...

Adopté par consensus.

8. Synthèse & Objectifs 2016 des groupes de travail

Synthèse :

- Diffusion :
 - Kit de démarchage
 - Démarchage par quartier & par filière
 - Newsletter de présentation des prestataires
 - Agapes du vendredi

- Financement :
 - Besoin d'un Modèle d'affaire pour la pérennité du projet
 - Utilisation de la méthode du Pilote Canvas
 - Réunion Mairie Annemasse
 - Projet Interreg

- Vision :
 - Travail sémantique sur le site et le kit de démarchage



- Recherche Action & Réseaux internationaux :
 - Colloque “Institutionnalismes monétaires francophones”
 - Discussion au sein du réseau Sol pour des unités électroniques
- Gouvernance
 - A venir

Objectifs 2016 :

Voici les grandes lignes définissant les missions des groupes de travail pour l'année à venir. Elle sont validées par consensus par l'Assemblée générale.

- Diffusion :
 - Mise en place d'un démarchage professionnel
 - Ouverture de bureaux de change
 - Incitation à obtenir des lémans
 - Autocollants pour les prestataires
 - Application smartphone “Léman en transition”
 - Participation à la Ville est à vous
 - Organisation de café/projection/débat dans les quartiers
 - Tour du Léman
 - Vidéo de présentation
 - Promoteurs du Léman qui souhaitent être ajoutés aux éditeurs de la page facebook : Fabien Cordeiro, Gundula Papesch, Joëlle Combremont, Marita Swain
- Financement :
 - Modèle de financement pérenne pour le Nantissement ET le Crédit mutualisé
 - Crowdfunding
 - Suivi du projet Interreg
 - Bourse cantonale du développement durable
 - Dépôt de la marque “Léman” et produits dérivés
- Vision :
 - Réédition du Guide du Léman
- Gouvernance :
 - Mise en place d'une gouvernance plus adaptée
- Recherche Action & Réseaux internationaux :
 - Mise en place de lémans électroniques
 - Avancer sur le Crédit mutualisé, en collaboration avec Sardex
 - Préparation des ateliers de Civicus à Bogota (avril) et du Forum Social Mondial à Montréal (août)



9. Discussion autour du taux de change / reconversion des lémans

Rappel de la situation actuelle, décidée lors de l'AG du 10 octobre 2015 :

- 1 LEM = 1 Euro = 1 CHF
- Le comité conjoint peut basculer en tout temps vers le taux de change 1 LEM = 1 Euro, en cas de nécessité

10. Fixation de la date de l'Assemblée générale statutaire

L'Assemblée générale statutaire de Monnaie Léman est fixée le **Jeudi 23 juin 2016 à 19h30**.

11. Divers

1. L'association a besoin d'aide bénévole ponctuelle : par exemple en terme de graphisme, ou pour aller donner des flyers à la sortie du film DEMAIN au City (trois fois par jour), ou pour organiser le « Tour du Léman », soirées festives chez différents prestataires du réseau.

2. Prise de position sur les initiatives « Monnaie Pleine » et « RBI ».

Il faudra organiser deux débats sur ces sujets, sous forme d'évènements, par exemple lors d'un vendredi midi, et en collaboration avec L'UNIGE.

L'association pourrait prendre formellement position sur ces sujets, par exemple à la prochaine Assemblée générale.